

ÉTAT-CIVIL

Naissances

- SHAN Noé, Yifan né le 16 février 2023
- HUIBAN Naël né le 26 février 2023
- KERDRON-LE SAUX Yohann, Louis, Julien né le 01 mars 2023
- NATAL Jules, Quentin né le 03 mars 2023
- GOKAN Elijah né le 04 mars 2023
- ANCLIN Ellie, Marie-Louise, Fabienne née le 17 mars 2023
- DUPERRON Abby née le 20 mars 2023

Nos félicitations aux heureux parents.

Mariages

- SEVA Stéphane & GRASSIAN Samantha mariés le 10 mars 2023

Nos félicitations aux nouveaux mariés.

Décès



- PEYTOUR Maïté Elisabeth décédée le 22 février 2023
- CARSOULLE Joël, Jean, Jack décédé le 01 mars 2023
- CORNET épouse ANDRIEUX Sandra décédée le 05 mars 2023
- MIHAYLOVA Anka décédée le 04 mars 2023
- DALLOT Madeleine, Camille veuve AUGENDRE ROBERT décédée le 22 mars 2023

Nos sincères condoléances aux familles dans la peine.

CONTACTS UTILES

Mairie : 05 57 55 25 55
 contact@mairie-vayres.fr
CCAS : 05 33 03 00 12
 ccas@mairie-vayres.fr
Aides à Domicile : 05 33 03 00 13
 amdvayres@mairie-vayres.fr
Bibliothèque : 05 57 55 19 30
 bibliotheque@mairie-vayres.fr
Police Municipale : 06 81 56 53 09
 https://vayres.portailcitoyen.eu/
Astreinte (urgence) : 06 77 85 48 72
École maternelle : 06 33 44 62 88
Garderie maternelle : 06 33 44 32 32
École élémentaire : 05 57 74 83 14
Garderie élémentaire : 06 08 83 48 97
Centre de loisirs : 05 57 50 99 67
 alsh-vayres@lcali.fr - inscriptions :
 https://lcali.portailfamille.net/
Urbanisme : 05 33 03 00 10
 urbanisme@lcali.fr

SMICVAL Il est rappelé aux usagers qu'ils doivent rentrer les poubelles après le passage du service.

Collecte des bacs
 **mercredi 05 et 19 avril**
 **mercredi 12 et 26 avril**

ATTENTION : zone 1 vos poubelles doivent être sorties la veille au soir et en zone 2 le jour même avant midi. Pour que vos déchets puissent être ramassés par les équipes du SMICVAL :
 - vous devez trier vos déchets,
 - les sacs poubelles doivent être obligatoirement fermés et mis dans les conteneurs marron.
 - les cartons doivent être compactés avant d'être mis dans les conteneurs jaunes.

SMICVAL MARKET : 05 57 84 74 00
SANS RDV : lundi, mardi, mercredi et jeudi de 9h à 12h et de 14h à 18h, du 1^{er} mars au 31 octobre.
AVEC RDV : vendredi et samedi sur smicval.fr

NUMÉROS D'URGENCE
Services urgence 112
Services pour malentendants (sms) 114
Ambulance de Vayres : 05 57 74 76 23
Centre anti-poison : 05 56 96 40 80
SAMU : 15 **Pompier** : 18 **Police** : 17

Journal Municipal de Vayres
 Directeur de publication : Jacques LEGRAND
 Élu(e) chargée de la rédaction : Jocelyne LEMOINE
 Conseillère municipale chargée de la maquette : Isabelle MOUNIC

ISSN : 2556-9710 - Ne pas jeter sur la voie publique. Mercredi.

LE BIM

Bulletin d'Informations Municipales



Les Actualités du mois d'Avril 2023

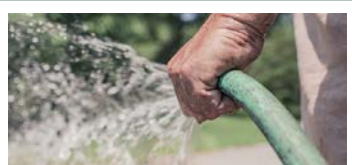
Retrouvez-les également sur votre site internet : www.mairie-vayres.fr ou en temps réel sur l'application CityAll.

Les Rendez-vous du Mois		Avril
05 mer.	Conseil communautaire de la CALI à 18h00 salle Daniel Malville	
07 ven.	"Pâques en Fête" & fête foraine place du Gestas (voir flyer)	
10 lun.		
08 sam.	Carnaval du Comité des fêtes à 15h école maternelle	
12 mer.	Loto du CAEL à 14h Salle Daniel Malville	
13 jeu.	Conseil Municipal 18h30 salle du conseil en Mairie	
20 jeu.	Collecte de Sang jeudi de 9h30 à 13h30 et de 15h à 19h	
21 ven.	vendredi de 10h à 13h30 et de 15h à 19h Salle des Charvauds - 54 rue Max Linder - Libourne	
23 dim.	Rencontre des fabophiles dès 10h salle Daniel Malville	
27 jeu.	Réunion de Sensibilisation aux Arnaques Inscription avant le 20 avril 14h30 Salle Daniel Malville (voir flyer) Vernissage des artistes Maud Langlois et Catherine Bosch / Concert avec l'orchestre Crescendo dirigé par Régine Pisiaux et Dégustation de vin 19h Château Pichon Bellevue et l'association Etincelle	
28 ven.		

A suivre en mai du 3 au 7 mai Arts et Culture.

PERMANENCE DU MAIRE

Monsieur le Maire assurera les permanences suivantes en Mairie sur rendez-vous auprès du secrétariat au 05 57 55 25 55 : les **Samedis 15 avril et 06 mai de 9h30 à 12h30**



JARDINS FAMILIAUX DES PARCELLES DISPONIBLES

L'association des jardins familiaux partagés La Main Vayres te met à disposition des lots pour des jardiniers amateurs ou des personnes qui n'ont pas de jardin afin qu'elles puissent cultiver leur parcelle.
 Chaque parcelle s'étale sur 50 ou 100 m². Quelques-unes sont disponibles. La location annuelle est très abordable (entre 10 et 20€ selon la superficie). Chaque locataire peut utiliser son espace à sa façon en potager, a accès à l'eau d'arrosage gratuitement et un petit local pour ranger outils de jardin et autres.
 Poi, le fondateur, a à cœur de démocratiser l'accès au jardin pour le grand public.
Renseignements auprès de La Main Vayres'te : 05 57 84 99 92 ou par email à polguion@gmail.com

REGISTRE DES PERSONNES VULNÉRABLES

Vous êtes ou vous connaissez une personne vulnérable, vivant seule ou en situation de handicap ? Inscrivez-vous sur le registre du Centre Communal d'Action Sociale (CCAS) !
 En prévision d'une situation de crise exceptionnelle (risques climatiques, épidémiologiques...), la commune, par l'intermédiaire du CCAS, invite les personnes âgées et les personnes handicapées à se faire connaître, afin de permettre une intervention ciblée des services sanitaires et sociaux en cas de plan d'alerte et d'urgence.
Formulaire à retirer en mairie
Pour plus d'informations, contacter le CCAS au 05.33.03.00.12

COMPTE RENDU du Conseil Municipal du 10 Mars 2023

- 7 points étaient inscrits à l'ordre du jour :**
- Débat d'Orientations budgétaires 2023
 - Participation de la commune de Vayres au transport scolaire du collège Jean Auricac d'Arveyres
 - Avis relatif au projet de service SNCF réseau Libourne-Arcachon
 - Adoption du rapport n° 3 de la Commission Locale d'Évaluation des Charges Transférées (CLECT) réunie le 31 Janvier 2023
 - Demande d'aide financière au titre de l'avance remboursable de l'éclairage public concédé – SDEEG
 - Demande de subvention SDEEG pour l'éclairage public
 - Demande de subvention « fonds verts » pour éclairage public

Après avoir pris connaissance du rapport d'orientations budgétaires 2023, le Conseil Municipal a pris acte que le débat a bien eu lieu et les autres projets de délibération ont été adoptés à l'unanimité



BIBLIOTHÈQUE

La bibliothèque est ouverte pendant les vacances scolaires, sauf le mardi 18 avril 2023 où elle sera fermée.

Côté livres & nouveautés
 Un abri de fortune de A. Ledig / Le Manège de la vie de D. Giraud / Amours et autres obsessions de L. Moriarty / Noyade de C. Spierer / Petite fille de Schlink / de nombreux romans policiers et quelques nouveautés en jeunesse !

Côté animation & Prix Vayres la lecture 2023
 Dernière ligne droite avant la fin des votes fin mai ! Venez vite chercher les exemplaires que vous n'avez pas encore lus et/ou voter !

Vous retrouverez toutes les informations de la bibliothèque sur son portail web : Horaires, nouveautés, actualités, animations...
www.bibliotheque-vayres.net



RÈGLEMENTATION SUR LE BRUIT

Afin de conserver de bonnes relations de voisinage, il est nécessaire de respecter la réglementation suivante concernant le bruit : tondeuses à gazon, tronçonneuses et autres engins bruyants sont permis : les jours ouvrables de 8h30 à 12h et de 14h30 à 19h30, les samedis de 9h à 12h et de 15h à 19h, et les dimanches et jours fériés seulement de 10h à 12h.

PERMANENCE DE LA MUTUELLE COMMUNALE

Les prises de rendez-vous s'effectueront en Mairie ou par téléphone au 05 57 55 25 55.
Lundi 3 avril après-midi
Lundi 5 juin matin
 Dans les bureaux situés au rez-de-chaussée de la Mairie.



SENIORS EN VACANCES AVEC L'ANCV

Le Conseil d'Administration du CCAS de VAYRES a décidé de reconduire, avec l'Agence Nationale des Chèques Vacances (ANCV) un séjour « vacances pour les seniors ». Les conditions pour y participer sont : résider en France, être âgé de plus de 60 ans et/ou sans activité professionnelle.
Le lieu de séjour choisi cette année se situe à VIEUX BOUCAU LES BAINS DANS LES LANDES.
Pour 8 jours et 7 nuits du lundi 4 septembre au lundi 11 septembre 2023. Le prix du séjour, (participation au transport, taxe de séjour, assurance annulation comprises) est de 511,6 € pour les personnes impossibles et de 317,6 € pour les personnes non-impossibles. (Critères ANCV)
Pré-inscriptions en mairie auprès du CCAS depuis le 01/03/2023. Vous munir d'une carte d'identité, de votre attestation d'assurance responsabilité civile et de votre feuille d'imposition 2021/2022.
 Attention le nombre de places est limité.
Renseignements au : CCAS 05 33 03 00 12.



Reporté au 8 avril !

CARNAVAL
 Venez célébrer Carnaval le dimanche 26 mars avec votre Comité des fêtes autour cette année d'une... Madame Carnavà à découvrir le jour J ! Rassemblement devant l'école maternelle à 15h, tous déguisés ! Puis départ du défilé en direction de la mairie, sous une ambiance festive avec les Bandas à 15h30. On annonce le printemps en allumant tous ensemble Mme Carnavà puis top départ de notre chasse aux œufs dans le parc de la mairie (sur inscription, flyer en mairie ou sur notre page Facebook)
<https://www.helloasso.com/associations/comite-des-fetes-de-vayres/evenements/carnaval-et-chasse-aux-oeufs>

PRÉVENIR LES FEUX GRÂCE AU DÉBROUSSAILLEMENT

Les incendies de l'été 2022 ont été dévastateurs. 72 000 hectares de forêt et de végétation ont ainsi été détruits dans l'hexagone et en Corse.
 Pour la 6^{ème} année, le Gouvernement souhaite faire connaître à ses citoyens les bons réflexes à adopter pour prévenir les feux et s'en protéger.

COMMENT DÉBROUSSAILLER ?

- Supprimer les arbustes sous les arbres.
- Couper la végétation basse
- Élaguer les arbres conservés.
- Couper les végétaux et branches des arbres et arbustes proches des constructions.
- Couper les arbustes morts et les branches sèches.
- Couper les branches des arbres afin que les arbres ne se touchent pas entre eux.
- Limiter l'importance des haies et les éloigner des bâtiments.
- Éliminer les déchets par broyage ou compostage
- Éloigner les réserves de bois ainsi que tout autre stock de combustible des constructions.
- Nettoyer les gouttières et les toits pour les débarrasser des feuilles et aiguilles de pin.



QUAND DÉBROUSSAILLER ?
Avant chaque été, adoptez le bon calendrier !
Entre octobre et février : Coupe des arbres, arbustes et branches.
Entre mars et avril : Évacuation des déchets issus du débroussaillage
Entre mai et juin : Entretien de la pelouse pour la garder basse toute l'année et nettoyage des espaces (herbes et broussailles) avec une débroussailluse ou une tondeuse puissante.
ÊTES-VOUS CONCERNÉS ?
 - Si vous êtes propriétaire de bâtiments
 - Situés dans un territoire aux risques d'incendies
 - Situés à moins de 200 m de forêts, maquis, garrigues, landes...
 Vous devez débroussailler les abords de vos bâtiments, dans une zone de 50 à 100 mètres*
Pour savoir si vous êtes concerné, renseignez-vous sur feux-foret.gouv.fr
 *vous pouvez être amené à intervenir sur le terrain de vos voisins. Ils ont l'obligation de vous y autoriser l'accès, et en cas de refus, les opérations de débroussaillage seront à leur charge.



AUGMENTATION DES COÛTS DE L'ÉNERGIE MESURES GOUVERNEMENTALES POUR LES ENTREPRISES

Le Gouvernement a mis en place de nombreuses mesures (bouclier, amortisseur, garantie de prix, guichet d'aide) pour accompagner les entreprises confrontées à la hausse des prix de l'électricité et du gaz.



Les services du conseiller départemental à la sortie de compte (CDSC) sont mobilisés pour orienter et accompagner les entreprises vers les solutions les plus adaptées à leur situation. Ils peuvent être contactés :
 • par mail ccecf33@dgfip.finances.gouv.fr
 • par téléphone au 06 17 22 70 81